



REGLEMENT

Assurances :

- La licence du joueur est vivement conseillée car elle atteste de la bonne santé du joueur. (examen médical). Au cas où le stagiaire n'aurait pas de licence, il devra **obligatoirement** souscrire une assurance individuelle de responsabilité civile et donner à la direction un certificat médical de non contre indication à la pratique du hockey sur Glace daté de moins de 3 mois avant le début du stage.
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accidents ou de blessures survenus pendant la durée du stage.
- L'école de Hockey de Saint Gervais est couverte par le biais d'une assurance de responsabilité civile à l'occasion des séjours proposés dans le cadre de ses activités. Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant. Le parent ou l'adulte responsable s'engage à fournir à l'école de hockey de Saint Gervais, avant le début du stage, l'attestation de responsabilité civile couvrant l'enfant.

Vols:

- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol et détériorations des effets personnels et du matériel des stagiaires survenus pendant la durée du stage.
Pour l'argent de poche, un système de banque pour éviter les vols est mis en place par la direction. Tout vol d'argent sur le stage ne pourra donner lieu à remboursement s'il n'a pas été déposé à la direction.

Transport :

- Le transport du stagiaire, de son domicile au lieu du stage et retour s'effectuera à ses frais et sous son entière responsabilité (accueil possible à la gare SNCF sur demande spéciale, possibilité de voyage groupé).
- Tous les déplacements Patinoire-Chalet-Gymnase-Piscine se feront à pieds. En cas d'intempérie, les enfants seront véhiculés dans des minibus conduits exclusivement par les membres du staff de l'école.
- En cas de force majeure, les stagiaires pourront, éventuellement, être transportés dans les véhicules personnels des professeurs.

Règles de vie :

- L'organisation du stage nécessite le respect de règles de vie en collectivité et de discipline strictes. L'inscription d'un stagiaire implique obligatoirement son engagement à respecter ces règles.
- Les organisateurs du stage se réservent le droit de renvoyer un stagiaire dont la conduite ou les agissements nuiraient à la bonne marche du stage. Une telle mesure ne donnera lieu à aucun remboursement et les frais de l'accompagnateur seront à la charge du stagiaire renvoyé.
- Les organisateurs du stage se réservent le droit de refuser un stagiaire dont les comportements antécédents (parents ou enfants) ne permettent pas la bonne tenue de celui-ci.

- **Désistement / Annulation ou Blessure :**

Annulation avant le début du stage :

- De J-90 à J-30 avant le début du stage : 30€ de frais de dossier qui comprennent les frais déjà engagés pour le stagiaire, de réservation d'hébergement, de glace,....
- De J-30 à J-15 avant le début du stage : 50€ de frais de dossier correspondant à ceux cités plus haut + d'autres dépenses engagées.
- De J-15 à J 0 : Le montant total des arrhes seront conservés.
Si l'annulation est justifiée médicalement (certificat médical) et que la direction réussit à redonner cette place vacante, une proposition sera faite au stagiaire de conserver l'acompte pour l'année suivante et une nouvelle inscription.
Cette proposition ne sera valable qu'une seule année.

Annulation pendant le déroulement du stage

En cas de départ du stage sur blessure ou maladie survenus pendant la durée du stage, les organisateurs rembourseront le stage au prorata des jours effectués jusqu'au mercredi soir. Au-delà, tout départ ne donnera lieu à aucun remboursement.

- **Frais Médicaux :**

Nous avons un médecin ou nous faisons consulter les enfants en cas de besoin.

Pour les frais, l'école réglera le médecin ou tout autre intervenant médical (Kiné, radio,...) ainsi que les frais de pharmacie directement aux professionnels de santé.

Nous ferons établir des feuilles de soins que nous vous donnerons en échange du remboursement par vos soins de ces actes afin que vous puissiez vous faire rembourser par la sécurité sociale et votre mutuelle.

- **Droit à l'image :**

L'école de Hockey de Saint Gervais se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos des stagiaires prises dans le cadre des activités lors des séjours.

Celles-ci seront mises sur les divers supports de communication de l'école.

Si vous ne désirez pas que la photo ou vidéo de votre enfant figure sur ceux-ci, il faudra nous envoyer un simple courrier dans le mois suivant la fin du stage.